



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 3 décembre 2024

Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

12- FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION VERSÉE AU C.O.S AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

La Ville des Herbiers et le comité des œuvres sociales du personnel de la Ville des Herbiers ont conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour trois ans à compter du 1er janvier 2024. Cette convention prévoit que la Commune verse chaque année deux subventions à l'association :

- une subvention « action sociale » dont le montant est égal à 0,85% du total des natures 6411 (64111 à 64118), 6413 (64131 à 64138) et 6417 identifiées au compte administratif de l'année N-2
- une subvention de participation aux frais de gestion, dont le montant est à déterminer par l'assemblée délibérante au regard du budget prévisionnel fourni par l'association.

Pour l'année 2025, il est proposé de fixer le montant de cette subvention de participation aux frais de gestion à 5 850 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 novembre 2024,

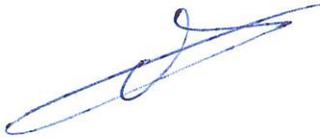
Vu l'avis favorable de la de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 27 Novembre 2024,

Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

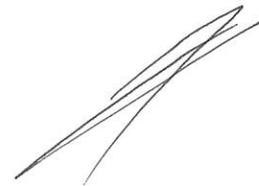
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- fixe à 5 850 € le montant de la subvention de participation aux frais de gestion versée au comité des œuvres sociales du personnel de la Ville des Herbiers pour l'année 2025,
- autorise M. le Maire ou son représentant par délégation à signer tout document relatif à la présente délibération.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024
Notifié le :